

Bulletin-Info

Novembre - Décembre 2021



On arrivera à Noël en même temps que tout l'monde....

J'espère que vous vous portez bien et que vos entreprises respectives prospèrent bien en cette période de très fortes activités et d'enjeux multiples. Nous tentons de vous garder informer sur les éléments que nous considérons vitaux pour vos entreprises tels que la qualité du sel MTQ, de ses livraisons, des sites entreposages, la rétention de la main-d'oeuvre, l'arrivée de TRACES Québec, les dispositifs de consignation électroniques, etc.. Nous vous invitons également au congrès de l'APMLQ qui se tiendra en avril prochain et pour lequel les informations de visibilité circulent déjà pour les membres associés. La documentation pour les membres participants sera l'objet d'un envoi en janvier 2022. En attendant, je vous souhaite de belles fêtes remplies de bons moments et de bonheur.



JOYEUSES FÊTES !

Nous profitons de la période de réjouissance pour vous remercier de votre implication et de votre collaboration!

Nous vous souhaitons à vous ainsi qu'à votre famille, santé, réconfort et bonheur.





DCE

DISPOSITIFS DE CONSIGNATION ÉLECTRONIQUE S

composantes électroniques sont autant d'enjeux qui demeurent bien présents avant d'être en mesure de démarrer le tout pour juin prochain. Surveillez les vendredis branchés de l'hiver, nous essaierons de vous présenter les différentes options qui s'offrent à vous en termes d'équipements électroniques de consignation.

En date du 15 novembre 2021, on retrouve plus de 6 dispositifs de consignation électronique approuvés sur le site de Transport Canada dont un, seulement avec l'option français. Plusieurs marques connues sont d'ailleurs en cours d'obtention de leur certification. Nous vous rappelons que l'Assemblée nationale doit modifier le code de la sécurité routière cet automne avant que la réglementation puisse entrer en vigueur pour juin 2022. À ce jour et selon les différents intervenants du milieu, il semble peu probable que les provinces soient fin prêtes pour juin 2022. Le travail législatif, le processus de communication et la pénurie de



Attention!

Votre renouvellement de qualification à l'AMP, ça prend du temps, pas mal de temps...

Prenez-vous d'avance!



JOËL GAUTHIER

Vice-président exécutif - Canada
Executive Vice President - Canada

268, ch. de l'Anse
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

514.949.7500

joel@lyoncanada.com
www.lyoncanada.com

BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923
bst-germain@gaudreauassurances.com

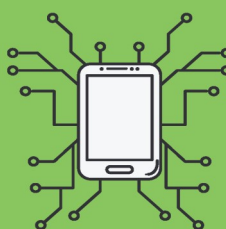
THIERRY ST-CYR
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923
tst-cyr@gaudreauassurances.com

3737, boulevard Crémazie Est, bureau 1001
Montréal (Québec) H1Z 2K4
gaudreauassurances.com



TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

SONDAGE IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



OBJECTIF DE L'ANALYSE

Identifier les impacts des changements technologiques en cours et à venir dans le secteur du transport routier de marchandises de la **région métropolitaine de Montréal** pour les professions de :

- Conducteur de véhicules lourds
- Horariste de trajets ou d'équipage
- Répartiteur

PARTICIPEZ

Vous travaillez au sein d'une entreprise de transport de marchandises qui s'intéresse au développement de nouvelles technologies?

Et/ou

Vous travaillez pour une entreprise qui développe de nouvelles technologies pour le transport routier de marchandises?

Cliquez ICI.

*Notez que ce sondage s'adresse aux entreprises de la grande région métropolitaine.

Projet réalisé par :



Projet financé par :



SCANNE-MOI!

Traces Québec assure le suivi des sols contaminés, de leur lieu d'excavation jusqu'à leur destination finale, c'est-à-dire un lieu apte à les recevoir pour les traiter, les valoriser ou les enfouir. Le système gouvernemental permettra de mieux encadrer la gestion des sols contaminés et de contrer les déversements illégaux, qui sont dommageables tant pour l'environnement que pour l'industrie de la gestion des sols contaminés.

On se souviendra que, le 28 juin dernier, le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés avait été adopté. Ce règlement, le RCTSCE, s'applique en fait à tous les sols qui contiennent des contaminants provenant d'une activité humaine, peu importe la valeur de concentration de ces derniers, du terrain d'origine jusqu'au lieu récepteur final. En vigueur depuis le 1^{er} novembre dernier, celui-ci prévoit le recours obligatoire à Traces Québec pour certains travaux d'excavation. La mise en œuvre réglementaire s'effectuera ensuite progressivement jusqu'au 1^{er} janvier 2023, moment où l'utilisation de Traces Québec sera obligatoire pour l'ensemble des travaux d'excavation de sols contaminés.

Notons que l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation s'effectuera en trois phases.

Phases de mise en œuvre du Règlement

PHASE 1 1^{er} novembre 2021

≥ 5 000 t : utilisation obligatoire du système gouvernemental Traces Québec pour tous les travaux d'excavation de sols contaminés débutant à compter du 1^{er} novembre 2021

Autres cas : le système gouvernemental Traces Québec ou tout autre système existant* peut être utilisé de façon volontaire.

PHASE 2 1^{er} janvier 2022

≥ 1 000 t : utilisation obligatoire du système gouvernemental Traces Québec pour :

- les travaux d'excavation débutant à compter du 1^{er} janvier 2022;
- les travaux ayant débuté avant le 1^{er} janvier 2022 et pour lesquels il reste ≥ 1 000 t à excaver.

Notez que ces cas ne sont pas visés si un appel d'offres a été lancé avant l'édiction du Règlement et si, en l'absence d'un appel d'offres, un contrat a été signé avant l'édiction du Règlement.

Autres cas : le système gouvernemental Traces Québec ou tout autre système existant* peut être utilisé de façon volontaire.

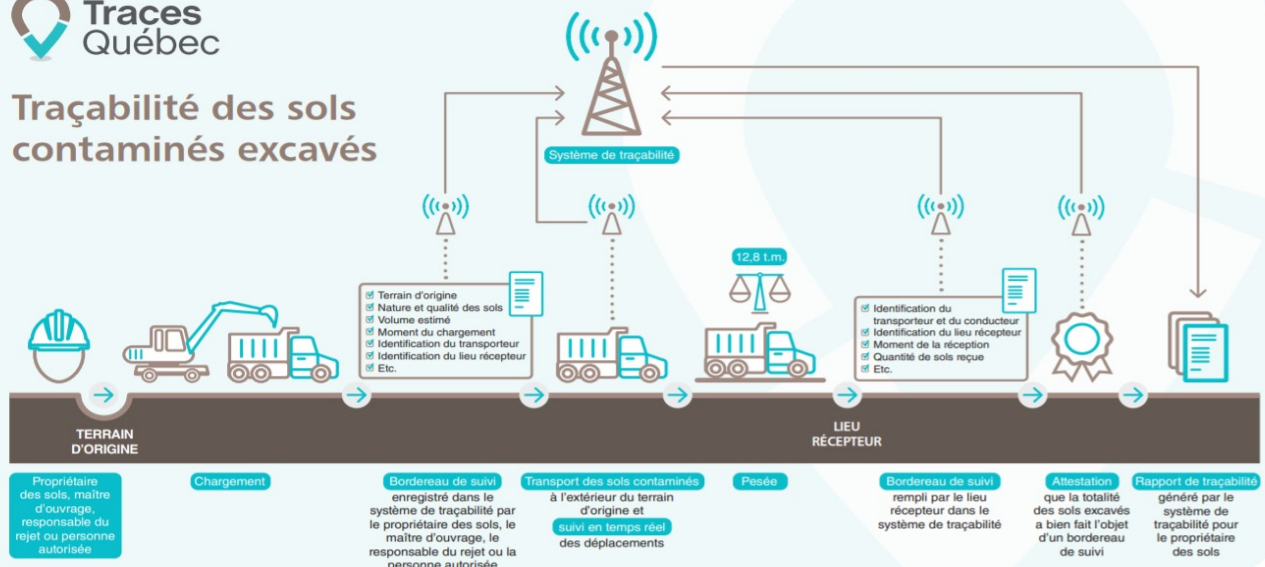
PHASE 3 1^{er} janvier 2023

Utilisation obligatoire du système gouvernemental Traces Québec pour tous les travaux d'excavation de sols contaminés

* Les exigences de ce système doivent idéalement répondre à celles figurant dans les **Bonnes pratiques en matière de traçabilité des sols contaminés excavés** mais elles sont fixées par le propriétaire des sols (appel d'offres ou offre de services).



Traçabilité des sols contaminés excavés



Source : www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/tracabilite

Pour vous inscrire dans Traces Québec :

<https://attestra.com/tracabilite/sols-contamines/traces-quebec/>.

Pour connaître les étapes de la traçabilité:

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/tracabilite/schema-etapes.pdf>.

Pour plus d'information sur le Règlement et de son application:

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/tracabilite/index.htm>.

CONGRÈS 2022 APMLQ TECHNIQUES SANS TRANCHÉE

CENTRE DE
CONGRÈS
DE QUÉBEC

DU 21 AU 23.04.2022

TRAVERSONS ENSEMBLE

METTEZ CES DATES À VOS AGENDAS !

NOUVEAUX MEMBRES

Membres réguliers:

R. Guilbeault Construction inc.
Drummondville (Québec)
819 474-6521

Transport Thojac inc.
Lavaltrie (Québec)
514 835-8388

Membres associés

DH Éclairage inc.
Wotton (Québec)
819 993-1030

**Financière Banque Nationale
Groupe Brunet Gilbert Paquet**
Québec (Québec)
418 649-2525

Problématiques avec le sel de voirie ?

Lors de la dernière rencontre Tripartite, plusieurs problématiques de livraison de sel ont été discutées. Nous vous demandons de nous rapporter vos difficultés de livraison ou de qualité du produit afin que nous informions les différents intervenants impliqués dans l'amélioration du service.

NOUVELLE VERSION PRÉLIMINAIRE DISPONIBLE DE LA FORMATION SUR L'ÉPANDAGE

Conditions météorologiques
Température de surface



<https://mosaikapmlq.com/>

LES VENDREDIS BRANCHÉS DE L'APMLQ SONT DE RETOUR

RESTEZ À L'AFFÛT!